

Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.
 ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 fr. par an.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :
Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,
 Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse exacte de l'auteur, dans le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Retrait des anciennes pièces de cuivre.

Le Receveur général des finances, en rappelant que les anciennes pièces de cuivre, dont la démonétisation est prononcée, cesseront d'avoir cours légal et forcé le 1^{er} octobre 1856, invite les détenteurs de ces monnaies à les verser, avant le 30 septembre 1856, dans les diverses caisses de l'Etat, ouvertes chez les receveurs des finances, — les receveurs des douanes et des contributions indirectes, — de l'enregistrement et des domaines, — les directeurs des postes, — les percepteurs des contributions directes, — ainsi que dans les caisses des receveurs des communes et établissements publics, soit en paiement de droits, contributions et revenus, soit à titre d'échange contre d'autres pièces, conformément à l'article 2 du décret du 12 mars 1856.

Le Receveur-Général,
 A. GUILHEM.

NOTA. Les monnaies devront être présentées classées par nature et non mélangées : les pièces de 2 sous et 10 centimes d'une part, les pièces de 1 sou et 5 centimes d'autre part, les sous de cloche d'autre part.

ROUBAIX, 24 septembre.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Rapport à l'Empereur et décret concernant la modification du tableau, annexé au décret du 11 août 1853, des droits établis sur certains produits de la régence de Tunis et du Maroc ; Successions en déshérence.

Chronique locale.

L'examen pour l'admission des jeunes gens à l'école primaire supérieure de Lille, aura lieu

mardi 30 septembre, à deux heures précises, dans le local des écoles académiques.

Les parents qui désirent présenter leurs enfants à cet examen, sont invités à les faire inscrire avant ledit jour, au secrétariat de la mairie.

L'administration des douanes et des contributions indirectes, vient de publier le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et avec les puissances étrangères pendant l'année 1855.

Cet ouvrage a été mis en vente à l'imprimerie impériale à Paris, au prix de sept francs.

Par décret du 11 août, une foire de six jours vient d'être accordée à la ville de Roubaix.

Elle commencera le lendemain de *Quasi-modo*.

Une saisie importante de dentelles vient d'avoir lieu à la station de Tourcoing.

Un voyageur de Nancy, pour éviter le paiement d'une centaine de francs, s'est vu confisquer sa marchandise et a encouru, sans doute, une amende assez forte.

La valeur des dentelles est, dit-on, de 2,000 f.

On nous apprend qu'il vient d'être procédé à Lannoy, à l'installation d'une brigade de gendarmerie à cheval.

Les actes de maraudage s'exercent sur une assez grande échelle et en plein jour aux environs de la frontière de Belgique.

Des bandes d'individus, déterminés, munis des ustensiles nécessaires pour s'emparer des pommes de terre que les cultivateurs n'ont pas encore eu le temps de récolter, parcourent impunément les campagnes et se livrent à un pillage organisé. On nous assure qu'un champ de pommes de terre appartenant au sieur Heymant, au *Ballon*, a été dévalisé en plein jour et pour ainsi dire en présence du propriétaire

lui-même qui n'était pas assez fort pour s'opposer à cet acte de brigandage.

Des mesures de surveillance et de répressions énergiques vont être réclamées avec instance pour prévenir ces audacieux méfaits.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

A Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*.

Monsieur,
 Je prends la liberté de vous prier d'insérer dans votre journal quelques observations relatives à un fait qui s'est passé hier au théâtre de Lille :

L'affiche annonçait que le spectacle serait terminé avant onze heures, heure du départ du dernier train pour Roubaix et Tourcoing, et il ne l'a été qu'à onze heures dix minutes; le train étant parti, bon nombre de spectateurs ont dû retourner chez eux à pied, ce qui n'est guère agréable à une pareille heure et pour un trajet de deux heures.

Il est de l'intérêt du directeur du théâtre de remplir ses engagements en terminant la représentation à l'heure annoncée, afin d'assurer aux nombreux amateurs de nos deux villes un retour convenable par le train ordinaire; ou bien d'obtenir de l'administration du chemin de fer un train spécial correspondant à la fin du spectacle dans le cas où le convoi de onze heures serait parti.

Je crois que vous trouverez utiles ces quelques observations, et que vous voudrez bien les publier, afin qu'elles parviennent à qui de droit.

Au moment où la saison d'hiver approche, un très-grand nombre de personnes sont disposées à passer leurs longues soirées des dimanches au théâtre de Lille, beaucoup s'en abstiendraient si elles devaient craindre de revenir à pied pendant la nuit, ce qui serait très-fâcheux pendant la saison rigoureuse dans laquelle nous entrons.

Recevez, Monsieur, avec tous mes remerciements et ceux des nombreux intéressés à cette question, l'assurance de ma parfaite considération.

UN ABONNÉ.

Roubaix, le 22 septembre 1856.

Le concert religieux qui avait pour but l'inauguration de l'orgue magnifique de la paroisse Notre-Dame, avait réuni ce matin un public nombreux. Plusieurs artistes étrangers s'étaient rendus à l'invitation qui leur avait été adressée.

Le jury appréciateur était composé de MM. Ducroquet, auteur des grandes orgues de Saint-Eustache; Merklin, facteur d'orgues à Paris et à Bruxelles; Barker, inventeur du levier pneumatique qui porte son nom, et directeur des travaux de la maison Merklin; M. le chanoine Rénier, maître de chapelle à la cathédrale de Tournai; M. Bhir, organiste de Londres, et Corti, l'habile harmoniste.

MM. les membres du clergé de la ville, MM. les ecclésiastiques des communes environnantes et quelques personnes de distinction ont assisté à cette audition remarquable.

M. Batiste, professeur d'harmonie au Conservatoire et organiste de Saint-Eustache, à Paris, a rempli, à lui seul, un programme composé de six morceaux. Il a fait parler l'admirable instrument avec un talent tout-à-fait hors ligne.

L'*Offertoire* (en ut mineur) avec récit de hautbois et de clarinette, a été, comme introduction, d'un grand effet.

Un morceau pour flûte (en si bémol) avec récit de basson (en ut mineur) a fait apprécier les ressources infinies du jeu de ce brillant organiste.

Dans le *prélude* et la *fugue de Bach* (en ut mineur), il a fait entendre tour à tour les différentes nuances de sonorité et de puissance du plein jeu.

Le *récit de voix humaine* (en sol majeur) a produit une illusion et un étonnement complets.

On a aussi écouté avec le plus grand intérêt le *grand offertoire*, avec récit de cor anglais et de flûte harmonique (en ré mineur). Les notes mélodieuses produisent par leur pureté de son un charme extrême et permettent de saisir toutes les nuances.

Dans les deux derniers morceaux : *Forage* (ut mineur) et la *grande sortie*, M. Batiste a su faire valoir les qualités diverses de l'orgue. Les ressources infinies du jeu, l'organiste a aussi

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

24 SEPTEMBRE 1856.

LE MEXICAIN. (1)

(SUITE.) — Voir le numéro du 20 septembre.

CHAPITRE XXXIV.

VOYAGE A ORLÉANS.

Peu de jours après cette conversation, l'on vit passer par Ligneville plusieurs colonnes de troupes françaises qui se portaient vers la Loire et paraissaient dans le plus grand désordre. Aucune d'elles ne s'arrêta dans ce village, à l'exception de quelques trainards, qui ne tardèrent pas à disparaître en apprenant que des détachements de cosaques avaient pénétré jusqu'à Fontainebleau.

A cette nouvelle madame Colas fait mettre les deux chevaux blancs à la carriole verte et se présente avec son fils au château où l'effroi s'est déjà répandu. L'abbé hésitait encore à abandonner ainsi le domaine de son frère et les meubles qu'on n'avait pu cacher; mais il ne put résister aux instances réunies de Céline, de madame Colas et de son fils, surtout quand il entendit le bruit d'une fusillade assez vive qui paraissait venir du côté de Melun.

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.

— Vous entendez bien qu'il n'y a plus à rire, s'écria la fermière : partez, partez sans lanterne davantage; cette musique là n'est pas faite pour des oreilles délicates comme les vôtres, puisque moi qui y suis aguerrie de l'année passée, il semble déjà que ça me retourne.

— Comment ! interrompit l'abbé, est-ce que vous ne partez pas avec nous ?

— Moi partir ! ah ! bien oui, et que deviendraient ma ferme, mes troupeaux, mes récoltes ? si je m'en allais je pourrais bien leur dire adieu pour toujours.

— Et ne craignez-vous pas en restant...

— Je sais bien que ces grugeons ne s'en iront pas les mains nettes; mais j'ons encore la manière de les mettre au pas, et pourvu que nous n'ayons pas de Prussiens, je réponds bien de venir à bout des autres. Allons, monsieur l'abbé, mettez-vous là dans le fond, mam'zelle Céline à votre côté et toi Edouard sur le devant.

— Je ne veux pas vous priver de votre fils, objecta encore l'abbé en s'arrêtant une jambe dans la carriole et l'autre suspendue en dehors. Il doit vous être utile, je ne veux pas vous en priver.

— Laissez-moi donc tranquille. Je sais bien ce que je fais peut-être, ce grand garçon est trop emporté. Avec des gaillards comme ceux que nous attendons, il faut du sang-froid; moi, je cède quand je ne peux pas faire autrement, je leur donne à boire tant qu'ils veulent, je leur conte une gaudriole qu'ils comprennent s'ils peuvent, je leur résiste à propos, et ils n'en font guères plus que l'ordonnance ne porte. Au lieu de ça, Edouard se fâcherait, on le battrait, on le tuerait peut-être, et il faudrait alors me tuer aussi, car je ne serais pas, je crois, témoin de sa mort sans en mettre au moins un par terre.

— En ce cas, dit Céline toute tremblante, il vaut mieux qu'il vienne avec nous.

Par des motifs différents, Edouard était assez de cet avis, on ne trouva donc plus de difficultés, et deux coups de canon tirés dans une direction très-rapprochée terminèrent sur le champ la conférence et les adieux.

La carriole était conduite par un garçon de ferme qui connaissait parfaitement le pays et proposa de prendre des chemins de traverse qui devaient les conduire jusqu'à Orléans. Par ce moyen on évitait les routes fréquentées et la rencontre de troupes poursuivantes ou poursuivies. Cet avis était sage et nos fugitifs y ayant volontiers accédé, leur voiture roulait paisiblement dans des chemins sablonneux si peu fréquentés que l'on n'y apercevait guère que les traces des troupeaux qui les parcouraient le soir et le matin, et que l'on n'y entendait d'autre bruit que le cri lugubre des corneilles et le froissement des feuilles agitées par le vent.

Céline naturellement timide commençait à regretter de s'être laissé entraîner à une fuite aussi précipitée dans un pays presque sauvage quoique situé au centre de la France, et où l'on ne pouvait espérer aucun secours en cas de danger ou d'accidents imprévus. Elle se pressait contre son oncle qui, fort tranquille dans son coin, cherchait à analyser la cause du mouvement involontaire qu'il avait senti au premier coup de canon et dont il était résulté une espèce de rayeur, qu'il était honteux d'avoir laissé paraître. Est-ce une impression morale ou physique ? se demandait-il. Cette impression est-elle produite par le son en lui-même, ou par l'idée d'un danger possible qui s'y trouve attachée ? Il semble au premier abord que le son dénué de l'importance que lui donne notre imagination,

n'exercerait pas sur nos sens un semblable pouvoir; cependant ne voit-on pas journellement au bruit d'un simple coup de fusil, les chevaux tressaillir, se cabrer, donner enfin tous les signes d'une frayeur évidente ? donc le bruit n'est tant causé que par un déplacement de l'air plus ou moins fort, agit matériellement sur notre système nerveux et l'âme indépendante... oui, mais je me rappelle que tantôt lorsque ce coup de canon m'occasionna une secousse si violente, les chevaux de madame Colas ne firent pas le moindre mouvement : c'est peut-être que la commotion amortie par la grande distance qu'elle avait traversée, n'eut plus assez de force pour agir sur les organes grossiers de ces animaux; mais est-il bien certain que les organes de l'homme soient plus délicats que ceux du cheval ? l'histoire naturelle fournit des faits qui sembleraient établir le contraire.

Tandis que l'abbé embrouillait de plus en plus la question qu'il voulait éclaircir pour se prouver à lui-même qu'il n'avait pas eu peur, Guil- lot jurait contre ses chevaux sans s'inquiéter de la délicatesse de leurs organes et jurait encore plus fort contre le chemin qui, amolli par la pluie qui avait tombé depuis plusieurs jours, devenait de plus en plus mauvais.

— Le diable emporte les chemins de terre, disait-il, ne devrait-on pas continuer le gravier que nous avions tantôt ? ou bien faire paver ici, puisque nous avons dans notre forêt des pierres qui ne coûtent que la peine de les emporter.

— Crois-tu, mon ami, demanda Edouard, que la route ne soit pas meilleure en avançant ?

— Ma foi ! not'maitre, j'ai peur du contraire, après ces deux peupliers que vous voyez là-bas comme deux chandeliers, nous allons nous trouver dans un foud qu'il faudra traverser avant